

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL83

présenté par
Mme Valetta Ardisson

AVANT L'ARTICLE 2

À l'intitulé du chapitre II, substituer aux mots :

« abus sexuels »

les mots :

« violences sexuelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est de supprimer la notion d'« abus » qui renvoie à l'idée d'un usage mauvais ou excessif. En rédigeant l'intitulé du chapitre ainsi, l'idée est plus forte, universelle : aucune violence sexuelle ne saurait être tolérée.